

LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES. AGIR EN MILIEU RURAL

Entretien avec [Pascale Lefebvre-Le Ray](#), entretien réalisé par [Fabien Granjon](#)

L'Harmattan | « Les cahiers de la LCD »

2020/3 N° 14 | pages 87 à 96

ISSN 2496-4956

ISBN 9782343250847

DOI 10.3917/clcd.014.0087

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-la-lcd-lutte-contre-les-discriminations-2020-3-page-87.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Les violences faites aux femmes :
Agir en milieu rural.
Entretien avec Pascale Lefebvre-Le Ray

**PASCALE LEFEBVRE-LE RAY, ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
FABIEN GRANJON**

Fabien Granjon : Peux-tu te présenter et nous dire quelques mots au sujet/à propos de ton activité professionnelle ?

Pascale Lefebvre-Le Ray : Je vis depuis 13 ans dans le Sud-Gironde, dans un petit village de 430 habitant·e·s, non loin de Bazas. Depuis fin 2017, je suis conseillère conjugale et familiale au sein du Planning familial 33. Fin 2018, nous avons ouvert à Bazas et à Langon, des permanences d'écoute, d'information et d'orientation anonymes et gratuites sur les questions de sexualités, contraception, IVG, discriminations et violences de genre. Des permanences existaient déjà à Langon, tenues par Vict'aid, une association d'aide aux victimes d'infractions pénales, et par le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles. Ces permanences sont tenues par des professionnel·le·s qui se déplacent sur rendez-vous depuis Bordeaux. Le développement en milieu rural faisant partie des objectifs du dernier congrès, il y a eu une véritable volonté du Planning 33 de développer une offre associative avec un ancrage plus spécifique dans le Sud-Gironde. Je connais bien ce milieu rural où j'ai créé, avec quelques amies, une association de femmes qui m'avait permis de comprendre certaines des particularités de la vie à la campagne. Cette association a donc laissé la place au Planning familial, association reconnue au niveau national et international, avec des valeurs féministes militantes qui visent à changer la donne en matière de pouvoir agir et de perspectives d'avenir ! Même si nous avons à cœur de développer tout ce qui est du domaine de la prévention auprès des jeunes, sur les thématiques essentielles du Planning (contraception, IVG,

discriminations, violences de genre), force est de constater, qu'aujourd'hui, les violences faites aux femmes occupent l'essentiel de mon travail. Les besoins d'écoute et d'accompagnement se révèlent très importants et confirment l'importance de notre présence localement.

Fabien Granjon : Comment expliquer ce constat ? Les violences faites aux femmes sont-elles plus présentes en Sud-Gironde que sur d'autres territoires ?

Pascale Lefebvre-Le Ray : Non, mais nous sommes la seule association, travaillant sur les violences faites aux femmes, présente plusieurs jours par semaine sur le territoire. Nous offrons aux femmes du temps, elles avancent à leur rythme et nous ne les poussons, ni à entamer des démarches, ni à partir. Les femmes victimes de violence ont souvent peur des institutions, peur qu'on ne les croit pas, qu'on les juge, peur qu'on leur enlève leurs enfants, peur que leur conjoint et leur entourage soient mis au courant... L'associatif et l'anonymat les rassurent ! Pour revenir à ta question, je ne suis pas certaine du tout qu'il y ait davantage de violences conjugales ici qu'ailleurs. Je ne dispose pas de statistiques fiables en ce domaine. On n'arrive pas à avoir de chiffres précis, mais je pense que la situation est comparable à celle d'autres territoires. Ce qui est clair, c'est qu'ici, les cas déclarés de violences conjugales et sexuelles sont en nette augmentation. Il y a de plus en plus de plaintes déposées, ce qui est sans doute lié aussi au fait que les femmes osent plus facilement parler. Elles prennent davantage conscience, aujourd'hui, que ce qu'elles subissent en certaines situations relèvent bien de violences qui ne sont évidemment pas acceptables. C'est relativement nouveau de pouvoir considérer l'existence effective de violences sexuelles au sein du couple et de ne plus considérer que les maltraitances psychologique, physique et sexuelle puissent être perçues comme « normales », faisant par exemple partie du « devoir conjugal ». Il faut parfois des années à certaines femmes pour se rendre compte que les situations qu'elles traversent relèvent bien de violences graves.

Fabien Granjon : La publicité médiatique faite autour de la question du consentement et des violences sexuelles a eu un effet positif sur cette prise de conscience ?

Pascale Lefebvre-Le Ray : Depuis quelques années, les violences faites aux femmes sont effectivement devenues un véritable sujet de société. Les mouvements « #Metoo » et « Balance ton porc » n’y sont pas pour rien, évidemment, et ce qui était jusqu’alors plutôt caché et honteux est devenu de plus en plus visible et considéré comme inadmissible. Il y a eu un véritable saut qualitatif au sein de l’opinion publique quant à l’ampleur des violences conjugales. De plus en plus de femmes font le pas de venir en parler, même si cela reste très difficile. La prise de conscience n’en est qu’à ses débuts, mais on en voit déjà les effets, par exemple s’agissant du harcèlement. Des jeunes filles encore scolarisées viennent exprimer ce qu’elles subissent. Nombre de ces femmes prennent également conscience que ce qu’elles vivent n’est pas « normal ». Même si ça avance, la prise en charge n’est pas encore à la hauteur des dégâts que ces violences engendrent. Le manque de formation des professionnel·le·s sur cette thématique et le manque de moyens mis sur la table depuis plusieurs années n’encouragent pas les femmes à entamer des démarches. Elles n’ont pas confiance, et quand elles font le pas, elles ne sont pas assez prises en considération, notamment quand les violences psychologiques ne sont pas directement constatables. Les mentalités bougent trop lentement et il y a encore trop de plaintes classées, trop d’insinuations quant à leurs pseudo-responsabilités. Nous le voyons bien dans nos permanences, elles nous disent souvent que nous sommes les premières à ne pas minimiser ; elles pleurent de soulagement quand nous leur disons que nous les croyons, que non, elles ne sont pas folles, qu’elles sont bien victimes de violence, dont leur agresseur est totalement responsable. La relation d’aide que nous établissons avec elles est fondamentale et encore trop méconnue des professionnel·le·s. Elles se sentent coupables, responsables de ce qu’elles vivent. Nous essayons d’apaiser leur sentiment de culpabilité en leur faisant prendre connaissance du cycle infernal des violences et des traumatismes qui en découlent. Non, ce qu’elles endurent n’est pas de leur fait, il faut beaucoup de courage et d’énergie pour faire face, pour décider de partir... ou pas. Notre travail d’écoute et d’accompagnement commence généralement par cette « mise au point ».

Fabien Granjon : Les violences faites aux femmes en milieu rural présentent-elles des spécificités ?

Pascale Lefebvre-Le Ray : Même si les violences faites aux femmes se retrouvent dans tous les milieux sociaux, sans exception, il est beaucoup plus difficile d'en sortir quand on n'a pas d'argent. Ce milieu rural est traversé par une crise sociale qui est un facteur aggravant des violences. Quand tu n'as pas un sou, que tu es isolée, loin de tout, de ta famille, de tes éventuel·les ami·e·s, c'est beaucoup plus difficile de partir. Partir demande des moyens que les femmes, ici, n'ont pas forcément. Je dirais que ce territoire rural est marqué par des empêchements. Quand tu n'as pas de travail ou qu'il ne te rend pas financièrement autonome, que tu habites dans un coin paumé, que celui qui te violence est bien vu dans son village, que sortir tes mômes de l'école, ça veut dire les mettre à 20 kilomètres de là, il est évident que ça devient beaucoup plus difficile d'envisager un départ. Le Sud-Gironde est une région où la pauvreté est, hélas, très présente et constitue un frein supplémentaire. Il y a une dureté de la vie qui habitue notamment les femmes à « faire avec ». Les femmes apprennent à faire face, mais à faire face en s'ajustant à la violence qu'elles subissent : la violence de leurs conditions d'existence et aussi celle de leur conjoint. Ici, tu apprends à être dure, à te blinder, à te tenir droite quoiqu'il arrive et, surtout, à te taire. Se prendre des coups, ça fait finalement partie de cette dureté de la vie. Être forte, c'est surmonter cette violence et, surtout, de n'en rien dire. Si tu parles, si tu te plains, alors tu n'es pas cette femme forte que tu dois incarner. Il y a donc bien une honte à être victime : la honte de la culpabilité, de ne pas avoir fait ce qu'il fallait – « s'il me maltraite, c'est que j'ai forcément fait quelque chose de travers ; je mérite sans doute ce qui m'arrive » –, mais aussi la honte de ne plus supporter, d'être faible, de ce que va penser l'entourage. Et en milieu rural tout le monde se connaît !

Fabien Granjon : La misogynie te semble-t-elle plus prononcée en milieu rural ?

Pascale Lefebvre-Le Ray : La misogynie est partout présente, comme l'homophobie, le racisme et autres discriminations. En milieu urbain, quand on fait des interventions dans les collèges ou dans les missions locales, on peut être également révoltées de ce qu'on entend. Je ne crois pas qu'il y ait davantage de misogynie à la campagne, mais elle s'exprime peut-être plus librement. Surtout, il est plus difficile d'y échapper dans la mesure où il est nettement moins aisé de pouvoir s'extirper de son environnement ordinaire. Si tu veux aller boire un

coup, tu n'as pas le choix que d'aller dans le bar du coin où tu vas forcément côtoyer les sexistes, les machos, qui vont faire des remarques. Tu ne peux pas éviter de croiser ces mêmes personnes à la sortie d'école, au boulot, dans les associations. Tu vis avec ! Alors qu'en ville, tu vas pouvoir les éviter plus facilement en choisissant les milieux où tu veux évoluer. Et puis c'est sans compter qu'untel est le fils, le frère, le cousin de..., qu'il est du coin, qu'on le connaît depuis qu'il est enfant, qu'il rend service, que finalement ce n'est pas un mauvais bougre, etc. Si tu ajoutes à tout cela qu'il y a une tendance à tourner la tête au motif qu'on ne se mêle pas des affaires privées, et qu'on a suffisamment à faire avec ses propres problèmes, les femmes victimes de violences conjugales se retrouvent bien seules.

Fabien Granjon : *Quid* de la sororité, de l'entraide entre femmes ?

Pascale Lefebvre-Le Ray : Hmm... C'est difficile à évaluer, mais il y a parfois ce réflexe chez les femmes issues de cette campagne, qui consiste à considérer que celle qui parle ne mérite pas l'écoute, parce que ce serait comme essayer de revendiquer une singularité, de faire son intéressant, alors que c'est dur pour tout le monde. Aborder ce sujet, c'est prendre le risque de se faire rembarrer par d'autres femmes au motif d'une condition qui serait commune au plus grand nombre et dont faire publicité serait comme faire sa mariolle, ce serait une indécence. La dignité et la confiance sont liées au silence et la solidarité tient moins au fait de soutenir celle qui parle que de communier sans dire mot. Je fais d'ailleurs le constat qu'au Planning, celles que l'on voit le plus fréquemment, ne sont pas les femmes issues du territoire, mais celles qui y sont arrivées pour suivre leur compagnon ou trouver à se loger moins cher ; celles qui sont isolées socialement dans le sens où elles n'ont pas de famille ou d'amis solides à proximité et qui n'ont pas d'attaches fortes localement. Pour dire vrai, je n'ai pas souvenir d'avoir reçu, parmi les situations que j'ai rencontrées depuis qu'on a ouvert les permanences, de femmes issues du territoire. Je ne dis pas que cette sororité n'existe pas, mais en tout cas, elle n'est pas organisée et pas visible.

Fabien Granjon : Avec le recul de ces années d'exercice, ta formation te semble-t-elle suffisante pour être pleinement efficace ?

Pascale Lefebvre-Le Ray : C'est vrai que je dis régulièrement que je me sens parfois démunie, mais la formation que j'ai reçue n'est pas à mettre en cause, c'est le réseau qui n'existe pratiquement pas. De fait, je suis amenée à faire de l'accompagnement dans les parcours de prise en charge, ce qui n'est théoriquement pas du ressort du Planning. À Bordeaux, les femmes victimes de violence vont être accueillies par l'association, écoutées et ensuite orientées, si nécessaire, vers un réseau d'associations spécialisées, par des structures dédiées qui n'existent pas ici. Il faut donc pallier ce manque. On peut dire que sur le territoire, c'est globalement de la bidouille, car il y a très peu de moyens. Aussi, quand nous sommes arrivées avec le Planning, les professionnelles ont été un peu méfiantes, du genre : « Qui sont ces femmes qui viennent juger de la manière dont on bosse ? » Elles ont sans doute eu peur qu'on les surveille, alors qu'elles font un travail de dingue au regard du temps et des moyens dont elles disposent. Mais maintenant, les choses ont avancé, elles savent qu'on reconnaît leurs efforts considérables et on travaille en bonne intelligence. Notre présence sur le territoire ajoute une offre supplémentaire. Au-delà du travail que nous faisons auprès des femmes, notre engagement militant fait que nous prenons la liberté de dénoncer les manques de moyens et nous alertons sans relâche nos partenaires départementaux et régionaux (conseil départemental, ARS, déléguée départementale et régionale des droits des femmes, etc.) sur les freins locaux. Notre présence a également permis l'arrivée d'une autre association depuis quelques mois, La maison d'Ella, qui met gratuitement à la disposition des femmes une psychologue spécialisée sur les traumatismes. Cette professionnelle vient une journée par semaine dans nos locaux et ça change la donne sur la prise en charge des femmes victimes de violence. Ne pas travailler sur le stress post-traumatique, quand il existe, c'est comme laisser une accidentée sur le bord de la route. On l'a sortie de la voiture en feu sans faire le point ses blessures et on estime que c'est bon, elle peut se débrouiller seule, elle est sauvée ! Mais traiter le stress post-traumatique est essentiel ! Nous nous battons aussi pour que les professionnel·le·s soient davantage formé·e·s sur ces aspects !

Fabien Granjon : Peux-tu préciser ?

Pascale Lefebvre-Le Ray : Disons que les situations auxquelles tu te confrontes quand il s'agit de violences conjugales sont complexes. Les femmes victimes de ces violences peuvent venir raconter ce

qu'elles subissent, être décidées à porter plainte, mais peuvent aussi se rétracter assez rapidement. De la même manière, elles peuvent sembler décidées à partir, mais ne pas le faire, ou bien partir, mais revenir. On dit qu'en moyenne, une femme va faire six ou sept allers-retours avant de partir. Ces allers-retours sont quelque chose de tout à fait normal dans le processus, mais si tu n'es pas formée pour comprendre ces valse d'hésitations, c'est très déstabilisant. On peut ne pas comprendre les réactions de ces femmes et on peut être alors amené à penser que l'on fait mal son boulot, ou bien finir par les déprécier. Les phénomènes de dissociation, par exemple, sont des processus classiques d'autodéfense qui, si on n'est pas préparé à les repérer, peuvent être très déstabilisants et conduire à ne pas prendre au sérieux ce que racontent ces femmes dissociées. La plupart de femmes mettent donc longtemps à partir et ce temps peut objectivement paraître déraisonnable. Mais c'est parce que des mécanismes se mettent en place qui permettent de supporter l'insupportable, de survivre, tout en rendant plus difficile le départ. Si les professionnel·le·s n'ont pas ces phénomènes en tête, ça peut provoquer des réactions contre-productives, notamment de rejet, du type : « Bon... si elle ne veut pas, après tout... ça la regarde. » Se reconnaître victime de violences conjugales, ça ne veut pas forcément dire vouloir partir. C'est sans doute difficile à admettre, mais c'est un fait. Parler aide à tenir, à passer les situations les plus difficiles, mais ce n'est pas pour autant que cela va déboucher automatiquement sur une sortie de l'emprise. Et puis c'est tellement compliqué de partir, tellement de freins que notre société n'a pas encore levés.

Fabien Granjon : As-tu également rencontré des résistances institutionnelles ?

Pascale Lefebvre-Le Ray : Pour ma part, pas vraiment. Nos rapports avec les différentes institutions – services sociaux, gendarmerie, municipalités, département, etc. – sont globalement bons. Nous avons les mêmes préoccupations. Mais malgré cette bonne entente, les démarches restent complexes et laborieuses, notamment dues à la situation du territoire, à l'isolement géographique et social des personnes. Nous faisons face à un manque patent de moyens de transport, de logements d'urgence, de réseaux professionnels et associatifs. Par exemple, il est parfois nécessaire pour les victimes, de passer par le Centre d'accueil d'urgences des victimes d'agressions (Cauva), un organisme qui se trouve à Bordeaux, qui est l'endroit où

les femmes peuvent, entre autres choses, rencontrer un·e médecin légiste qui va pouvoir authentifier les dommages qu'elles ont subis. Mais comment fais-tu quand tu habites au fin fond des Landes Girondines ? Il faut te rendre jusqu'à Langon, y prendre le train, puis les transports en commun... Rien n'est simple. Il arrive aussi que certains gendarmes puissent convaincre les victimes que s'il n'y a pas eu de coups ou de marques apparentes, cela ne sert à rien d'aller au Cauva. Alors que, précisément, si ! C'est également un lieu où l'on peut faire reconnaître des violences psychologiques qui peuvent donner lieu à des incapacités temporaires totales. Les suites juridiques ne sont pas de même nature si tu passes, ou non, par le Cauva. Il s'avère donc essentiel de s'y rendre. Les avocat·e·s spécialisé·e·s sont également tous·te·s à Bordeaux, tout comme le tribunal compétent ou encore les associations, la plupart des hébergements d'urgence, etc. Quand tu te trouves éloignée de tout cela, forcément, les choses deviennent tout de suite plus compliquées.

Fabien Granjon : Assiste-t-on encore à des refus de prise des plaintes ?

Pascale Lefebvre-Le Ray : Ça arrive encore, effectivement. Dans ce cas, ici, je demande à la victime si elle veut être accompagnée et, si c'est le cas, nous y retournons ensemble et ça se passe généralement mieux. Il faut savoir que la prise en compte d'une plainte à ce motif est obligatoire ! Mais cet accompagnement n'est évidemment possible que si les femmes connaissent notre existence et ont la volonté de ne pas laisser tomber. Il y a encore trop de gendarmes peu ou mal formé·e·s qui estiment que ce genre de situations n'est si pas grave, qui ne prennent pas au sérieux ces femmes s'exprimant parfois difficilement, qui connaissent le mari et leur suggèrent qu'avec un peu d'efforts ça va certainement s'arranger. Mais on avance. Notamment dans le Sud-Gironde, une cellule d'atteintes aux personnes vient d'être mise en place début janvier : une unité de huit gendarmes dédiée aux violences intrafamiliales dont font partie les violences conjugales. Tous·te·s les gendarmes vont suivre une formation de 8 heures obligatoires, quel que soit le poste occupé. C'est bien la preuve que cela dysfonctionnait gravement et que le système institutionnel ajoute souvent de la violence à la violence. Ces pataquès ne sont pas le propre de la gendarmerie d'ailleurs. On retrouve les mêmes phénomènes avec la police. Après, une fois qu'il y a plainte et enquête, ça peut prendre du temps ou alors

être vite classé, y compris dans des cas de violences sexuelles. Le procureur classe aussi parce que les plaintes peuvent être mal rédigées, expurgées des éléments essentiels qui en déterminent la gravité. Si la plainte est considérée, il faut ensuite passer devant le médecin légiste, puis s'octroyer les services d'un·e avocat·e compétent·e et qui éventuellement acceptera l'aide juridictionnelle. Au-delà de l'aspect judiciaire, il y a également les aspects pratiques : trouver un autre logement, éventuellement une autre école, un travail – ce qui n'est déjà pas une mince affaire quand tout va bien. Quitter le milieu rural est quasiment impossible car les loyers sont devenus beaucoup trop chers en milieu urbain. Loin des services et associations dédiées, c'est un vrai parcours de combattante que doivent mener ces femmes traumatisées, souvent terrorisées par d'éventuelles représailles. Aussi, il est impératif que ces femmes soient accompagnées correctement ce qui, comme tu l'auras compris, est bien plus compliqué dans notre belle campagne.

« JE DIRAIS QUE CE TERRITOIRE RURAL EST MARQUÉ PAR DES EMPÊCHEMENTS. QUAND TU N'AS PAS DE TRAVAIL OU QU'IL NE TE REND PAS FINANCIÈREMENT AUTONOME, QUE TU HABITES DANS UN COIN PAUMÉ, QUE CELUI QUI TE VIOLENTE EST BIEN VU DANS SON VILLAGE, QUE SORTIR TES MÔMES DE L'ÉCOLE, ÇA VEUT DIRE LES METTRE À 20 KILOMÈTRES DE LÀ, IL EST ÉVIDENT QUE ÇA DEVIENT BEAUCOUP PLUS DIFFICILE D'ENVISAGER UN DÉPART. »

PASCALE LEFEBVRE-LE RAY